



"oubli" de terrains dans une succession ancienne

Par **chambord21**, le **01/09/2016** à **00:33**

Bonjour. Je vais essayer d'exposer le problème en tentant d'être claire car ce n'est pas simple d'expliquer...

Le mari de maman qui n'est pas mon vrai papa, est décédé en octobre 2001. Marié sous le régime de la communauté ils ont eu ensemble un fils mon demi-frère utérin majeur. Propriétaire d'un appartement, la succession a été liquidée chez le notaire. Mon beau-père possédait des terrains qui n'ont pas été mis dans la succession (oubli par le notaire ou non porté à sa connaissance... maman, 93 ans croit qu'il y avait un autre notaire) Maman paie chaque année les impôts et taxes relatifs à ces terrains qu'elle reçoit au nom de son défunt mari. Elle ne s'est jamais étonnée que ces impôts soient toujours au nom de son mari, et a toujours dit que c'est mon frère qui s'en occuperait plus tard et les années ont passé... Aujourd'hui une partie de ces terrains fait l'objet d'une servitude et avec mon frère ils ont reçu un courrier stipulant qu'une demande de servitude venait d'être introduite auprès du Préfet au motif que la succession de son défunt mari n'est pas réglée (c'est d'ailleurs de là qu'elle a compris pourquoi les impôts étaient toujours au nom de monsieur)

Maman, va-t-elle être dans l'obligation de régler cette succession ?

- Si oui, que va-t-il se passer compte tenu qu'il y en a déjà eu une ?

- Dans ce cas, devra-t-elle refaire une déclaration de succession aux impôts et le cas échéant, cette nouvelle déclaration inclura-t-elle que la valeur de ces terrains ou sera-t-elle sur la totalité de la succession (ce que je pense) Maman et mon frère n'avaient pas eu de frais de succession à régler mais si tout était repris avec l'ajout des terrains, je crains qu'elle ne doive en régler et elle n'a que de petits revenus...

J'ignore qui hérite de ces biens entre maman et son fils. Maman a 93 ans, est perdue et mon frère aussi. J'essaie de les aider. Je suis consciente que maman aurait dû se préoccuper de cela bien avant mais elle pensait que ces terrains avaient été inclus dans la succession au décès de son mari et payait ces impôts y étant liés, pensant bien faire.... Elle ignore quel serait le notaire chargé de cette succession et personne ne sait au juste où se trouvent ces terres.... Certes elle et mon frère ont été négligents mais risquent-ils des ennuis??

J'espère que j'aurai réussi à me faire comprendre et remercie sincèrement toutes les personnes qui pourront m'éclairer